

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 4

Artikel: Jura-Sud

Autor: Steullet, A.-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274841>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève



Aujourd'hui Belfast

Femmes pour la Paix

Les 4 et 5 mai 1977, à la Salle des fêtes de Thônex, 20 h. 30

UN OTAGE

de Brendan Behan

sera joué par l'Echo de Vernier sous le patronage des églises protestantes, catholiques et catholiques chrétiennes.

Le bénéfice intégral de ces deux représentations sera versé au Mouvement pour la Paix des femmes d'Irlande du Nord.

Billets prix unique Fr. 12.—

Association suisse des femmes de carrières
libérales et commerciales, Club de Genève

Assemblée générale

le jeudi 21 avril 1977 à 18 h. 15

au Lyceum de Genève, Promenade du Pin 3.

Vous souvient-il de la déclaration des
ménages britanniques ?

C'était en 1975. Aujourd'hui, elles ont
organisé une nouvelle rencontre le 18
avril, au Queen Elizabeth Hall.

Pour qui voudrait y aller, il y a encore
des places dans un charter organisé par
des femmes suisses qui veulent se joindre
à elles. Voyage du 16 au 19 avril. Pour
tous renseignements s'adresser à Mme
Paulette Burnier, Beauval 16, Lausanne
(tél. 33 46 08).

Jura-Sud

L'Association des sociétés féminines de Bienne

En 1941, l'Association se donne des
nouveaux statuts qui remplacent ceux de
1932. Elle groupe trente sociétés féminines
dont la moitié participent activement
aux activités de l'association.

Mme Ruth Hirschi, l'actuelle présidente
nous donne les renseignements suivants.
Le but de l'Association est la recherche en
commun de la solution des problèmes
sociaux qui se posent aux femmes
d'aujourd'hui.

Ainsi, l'Association réunit son assemblée
générale trois fois par an ; elle entend et
fait suite aux vœux et propositions de
ses membres. (Ses membres : les sociétés
féminines affiliées).

Parmi les sujets qui furent à l'ordre du
jour en 1976, nous notons le nouveau
droit du mariage et les régimes matrimoniaux
dont un rapport fut adressé à l'Alliance.
La loi sur l'interruption de la grossesse
sera traitée prochainement.

L'Association organise des visites :
voyages instructifs, usine d'incinération
des ordures et épuration des eaux usées,
station de pompage de l'eau du lac, etc.
On envisage d'assister à une séance des
Chambres fédérales en 1977.

Autre volet de son activité : la participation
à des actions de bienfaisance. Terre des
hommes, Secours d'hiver, vente des timbres
Pro Patria et insigne du Don national. Ces
dernières activités contribuent à assurer
financièrement l'existence de l'association.

En 1969, l'Association a ouvert un office
de récupération des pensions alimentaires.
Nous nous réservons de parler plus en
détail de cet office dans un prochain article.

Un immense travail et des résultats

Au sein de l'Association, les femmes
développent un intense travail comme le
bref tableau ci-dessus nous le laisse imaginer.
Mais ce n'est pas tout. Une attention toute
particulière a été vouée à l'instruction civique
durant ces dernières années (orientation
sur le remploiage des bulletins d'élection
selon le système proportionnel, présentation
des candidates au Conseil national et au
Grand Conseil, permanence avant les élections,
ouverte à toute personne désirant des conseils, etc.).

Les résultats de ce type d'activité nous
paraissent particulièrement intéressants.
La présidente nous dit le succès obtenu
par ces séances d'information et aussi le

Débat sur la drogue

La salle des fêtes de Thônex était comble
le 23 mars, pour écouter MM. Fontanet,
conseiller d'Etat, et Berger, directeur de
l'Office de la Jeunesse, parler de la drogue.
Cette manifestation, organisée par les associations
féminines libérale, radicale et PDC s'est
terminée par un débat public, dirigé par le
Dr. Eric Martin, ancien président du CICR.

Comme l'a souligné le Dr. Solms, M. Fontanet
et M. Berger n'ont pas cherché à minimiser
les problèmes. Le second a surtout insisté
sur le fait que l'alcoolisme (150 000 alcooliques
en Suisse), le tabagisme (3 000 cancers du tabac
par an) ou l'abus de médicaments étaient d'autres
formes de toxicomanie importantes. Pour
lutter contre la drogue, il faut assurer un
meilleur dialogue parents-enfants. Revoir
les structures de notre société. Le Département
de l'instruction publique va d'ailleurs publier
une nouvelle brochure expliquant l'évolution
des adolescents, afin de permettre à leurs
parents de mieux les comprendre. Quant à
M. Fontanet, il a annoncé pour cet été l'ouverture
d'un établissement post-cure pour les anciens
drogués.

Une population stationnaire ou décroissante
est-elle dangereuse pour l'Europe ? La Suisse
est-elle surpeuplée ? C'était le 5 mars l'assemblée
générale de l'Union féminine européenne, qui
organisait une journée d'étude sur ce thème, en
présence d'une partie de son comité directeur
(présidente, Lady Diana Elles, Grande-Bretagne)
et de sa présidente suisse, Mme M. Freuler.

Sur le thème « une population décroissante
est-elle dangereuse pour l'Europe ? », M. H.M.
Hagmann, chargé de cours de démographie à
l'Université de Genève, a fait un brillant exposé
(voir notre dossier p. 1 et 5).

M. Heinzmann, secrétaire de la Commission
consultative pour le problème des étrangers,
a évoqué ensuite le problème du surpeuplement
de la Suisse. Il a donné d'intéressantes indications
que l'on pourrait résumer en disant que tout
changement brutal dans notre densité de population
serait catastrophique.

BvdW

L'Association « Mères Chefs de Famille »
a tenu à Genève sa première rencontre le
jeudi 3 mars. Cette association a pour but
d'établir des contacts entre toutes les femmes
ayant charge d'enfants (célibataires, séparées,
divorcées ou veuves), en les renseignant, dans
la mesure du possible, sur les problèmes que
pose la réorganisation de leur vie, ainsi que sur
les problèmes juridiques, pédagogiques, sociaux,
etc., en facilitant les contacts avec les autorités
ou autres associations déjà existantes.

Tous renseignements à l'Ecole des Parents
ou au Tél. 32 84 20.

moyen utile qu'elles représentent pour
élire des femmes. En effet, la qualité de
membre de l'Association et la sensibilisation
aux problèmes politiques sont deux facteurs
qui ont contribué à placer plusieurs femmes
dans les conseils. Neuf siègent au Conseil de
Ville (sur 60), deux sont au Conseil municipal.

Et les difficultés...

Bienne, ville bilingue, connaît des difficultés
que d'autres ignorent. Faire cohabiter des
gens de langues différentes n'est pas chose
aisée. A l'Association des sociétés féminines,
on n'échappe pas à cet état de fait, mais on le surmonte ! L'équilibre
est sauf pour peu qu'on veuille à satisfaire
les membres des deux langues. C'est Me Yvette
Arnaud qui informa sur le nouveau régime
matrimonial en français et Me Verena Jost
en allemand. Voilà un exemple. Autre difficulté :
trouver des femmes juristes pour l'étude de projets
en consultation. Une autre encore : éveiller
constamment l'intérêt des femmes pour les
problèmes actuels.

En ce qui concerne cette dernière, nous
tenons qu'elle n'est pas spécifique à Bienne.
N'est-ce pas partout pareil ?

Toujours est-il que la magnifique travail
des Biennaises mérite d'être souligné. Peut-être
inspirera-t-il des sociétés féminines d'ailleurs,
qui, en se groupant, auront plus de poids dans
leur commune et dans leur région...

A.-Marie Steullet

Neuchâtel

Une bonne note pour le CL neuchâtelois

L'activité du centre de Liaison
neuchâtelois pendant l'année 1976 mérite
que l'on s'y arrête.

Les différentes tâches, attribuées à des
sous-commissions, ont été prises en charge
par les membres du comité (questions
juridiques, représentation dans les régions
du canton, groupes de recherche personnelle,
contacts avec les milieux politiques). La
présidente a participé aux manifestations
des sociétés affiliées, sur le plan cantonal
et sur le plan fédéral.

En matière juridique, la révision du
droit de famille a fait l'objet de deux
conférences publiques, en collaboration
avec l'ADF, la première par Mme Valy
Lenoir-Degoumois, Dr en droit, centrée
sur les travaux de la Commission fédérale
d'experts concernant l'adoption et le droit
de filiation ; la seconde, présentée par Me
Gabus-Steiner, sur le nouveau droit matrimonial
(cf. notre compte-rendu paru dans Femmes
Suisse de décembre 1976).

Les consultations juridiques ont porté
plus spécialement sur des sujets de haute
actualité, droit d'asile, loi sur les étrangers,
règlement de la formation professionnelle
des couturières, économie laitière, modification
du droit matrimonial. Ces consultations, le
premier mardi du mois, sont annoncées par
la FAN. Elles se font dans les locaux du
Dispensaire antituberculeux mis gracieusement
à la disposition du CL. Elles ont attiré une
certaine de personnes. Mmes Gabus, Calame
et Niestlé qui les assument y travaillent
bénévolement.

Les rapports du CL avec l'Alliance ont
été très étroits. Cette dernière apprécie le
travail accompli sur le plan juridique ainsi
que l'action des Groupes de recherche
personnelle pour lesquels elle accorde une
subvention.

Les Groupes de recherche personnelle
constituent une innovation pleine de promesses,
bien qu'ils en soient encore au

stade expérimental. C'est pour le CL un
moyen d'intervenir pratiquement dans la
prise de conscience et l'évolution d'un très
grand nombre de femmes en quête d'encouragements.
La question de leur financement
reste ouverte malgré les subventions de
l'Alliance, qui ne sont que momentanées.

La trésorerie du CL se porte bien grâce
à l'augmentation des cotisations ainsi qu'
aux dons, mais aussi à une gestion très rigoureuse.

L'expérience acquise durant l'année
dernière a confirmé la volonté du CL de se
faire mieux connaître, tant des milieux féminins
que des autorités cantonales, d'acquiescer
son caractère propre et d'assurer sa cohésion.
Il est parvenu à éveiller dans les organisations
féminines du canton l'intérêt pour les grands
problèmes de la vie civique et sociale, en
intervenant avec naturel et simplicité, mais
aussi avec objectivité et franchise. Durant les
six années de présidence de Mme S. Schaeppi,
le CL neuchâtelois a donné la preuve que la
collaboration amicale est possible entre
femmes et constitue un point d'acquis
infiniment précieux pour aborder et trancher
les nombreux problèmes qui sont encore à
résoudre, car la femme a encore fort à
faire pour occuper la place qui lui revient
légitimement. Il lui reste à conquérir la
plénitude de ses droits, à assurer son
autonomie. Et cela elle ne peut l'obtenir
que par son propre effort dans un climat
de complète fraternité.

Jy H-D.

Nous apprenons en dernière heure,
avec regrets, le décès de Madame Suzanne
Egli, de Bôle qui fut durant plusieurs
années présidente de la section de
Colombier, puis présidente cantonale de
l'Association pour le Suffrage féminin.
Nous nous réservons de rendre hommage
à sa mémoire et à son activité pour les
droits de la femme dans le prochain
numéro de Femmes Suisses.

Fribourg

Au début du mois de mars, la faculté de
droit invitait le public fribourgeois à assister
à une série de conférences consacrées à la
révision du droit du mariage. Le prof. Henri
Deschenaux, titulaire de la chaire de droit
privé de l'Université de Fribourg et rapporteur
de la commission d'experts, présentait, en
trois soirées, les différents points particuliers
à l'avant-projet du nouveau droit du mariage.
Le conférencier rappela tout d'abord que
cette révision avait été étudiée dans un esprit
d'égalité ; il convenait pour les experts de
réaliser autant que possible l'égalité entre
l'homme et la femme dans la famille qui
reste la cellule de base de la société. Ces
trois conférences, dont les sujets furent
« Les effets du mariage », « Les problèmes
du régime matrimonial » et « La révision
partielle du droit de successions », permirent
aux participants de saisir le véritable
changement qui interviendrait si cet
avant-projet est accepté.

Mises à part les manifestations officielles
auxquelles les femmes peuvent et doivent
participer, les Fribourgeoises essayent
de sortir de leur inertie en organisant
quelque soirée débat... C'est ainsi que
l'Association pour les droits de la femme
organisa, à Fribourg, le 8 mars dernier,
une soirée débat fort intéressante. Autour
d'une table « café » étaient réunies des
femmes très diverses. Mme Bindschneider
s'inspirant du rapport de l'UNESCO sur
« La situation de la femme en Suisse »
présenta brièvement le problème de la
femme et le travail. Une discussion animée
s'en suivit qui aurait dû avoir le mérite
de faire prendre conscience aux participantes
de leurs différences et de leur solidarité.
La femme qui travaille rencontre, il est
vrai, des difficultés parfois considérables
lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent
assumer une double charge « ménage-travail »
qui peut être allégée lorsque le conjoint
collabore. Pourtant, si certaines participantes
s'extasiaient de voir tant de jeunes
maris prendre une part active aux
devoirs ménagers, d'autres, par contre,
trouvaient que le fait normal et pas si
extraordinaire. Entre ces deux réactions
il y a deux conceptions qui existent et
qu'il ne faut pas négliger : les souhaits
des femmes qui appartiennent à une
génération plus âgée

ont une signification différente pour les
plus jeunes. Ce phénomène prend d'autant
plus d'importance dans une société qui,
en général, n'accepte ni l'une ni l'autre
de ces réactions. Ce choc des idées est
nécessaire si l'on veut essayer de secouer
de l'inertie des traditions séculaires et
encore trop bien ancrées.

F. Chuard

A l'occasion de l'émission T.V. « En
direct » avec Jean Dumur, celui-ci reçut
M. Arthur Furer, administrateur délégué
de Nestlé, qui répondit aux questions
d'une certaine d'étudiantes fribourgeoises.

Les questions furent sérieuses et
souvent politisées. La mauvaise foi des
questions et le peu de civilité transparent
souvent. (Ce débat fut pénible. Nestlé,
firme multinationale, souvent critiquée
survécit à bien des régimes. Le débat
principal portait sur la politique syndicale
adoptée par Nestlé.)

M. Furer se défend comme un lion, se
disant de bonne foi et honnête, mais les
étudiantes en doutent et accusent Nestlé
de profiter des travailleurs en leur offrant
des salaires trop bas et en vendant des
produits que les habitants du pays où
Nestlé s'est installé sont incapables de
payer. Ils accusent également Nestlé de
provoquer une grande mortalité en
procurant du lait en poudre aux bébés
de certains pays du tiers-monde. Les
mères seraient selon eux mal informées
et surtout trop pauvres pour acheter la
quantité nécessaire de lait au nourrisson ;
les étiquettes des boîtes ne porteraient
même pas de date de durée de conservation.
M. Furer démentit les statistiques
de mortalité et expliqua sa position
quant à la publicité soi-disant mensongère.

Le Chili et la Colombie ainsi que
l'expérience faite par Nestlé dans un
village du Mexique furent souvent citées.
M. Furer insista sur le fait que Nestlé
ne préconise aucune politique. Il essaya
quant à lui de survivre et de rester implanté
en supportant n'importe quel changement
de régime.

M. Dumur dut souvent calmer les
esprits et le manque évident d'objectivité
des étudiantes.

Noëlle Chatagny